SÉNATEUR PJ PROSPER

LES 100 PREMIERS JOURS DU PARLEMENT PRIORITÉS

Les questions et les priorités autochtones ne peuvent être reléguées au second plan par rapport aux autres enjeux auxquels le Canada est confronté aujourd'hui. Si le Canada veut adopter une position ferme et unifiée face aux réalités géopolitiques changeantes qui menacent de compromettre notre souveraineté et notre stabilité nationale, il doit placer les priorités autochtones au premier plan.

Nous ne pouvons pas être relégués au second plan ni être oubliés.

Un Canada fort et sain a besoin de nations autochtones fortes et saines. J'appelle le gouvernement fédéral et le nouveau premier ministre Mark Carney à veiller à ce que nous continuions à bâtir sur les progrès récents vers une véritable réconciliation.

Investissez dans l'économie autochtone

Le « Canada fort » ne peut exister sans les peuples autochtones. L'économie autochtone est estimée à 65 milliards de dollars; un rapport conjoint du CCIB et du GAC examine cinq domaines prioritaires qui doivent être abordés pour aider à développer les entreprises autochtones. Les questions liées aux ajouts aux réserves, aux revendications particulières et aux litiges fonciers doivent être réglées afin que le Canada puisse développer son infrastructure économique. Une législation est également nécessaire pour permettre la création de véhicules à vocation spéciale afin de débloquer des capitaux privés supplémentaires pour les entreprises autochtones.

Soutenir les initiatives de logement menées par les communautés autochtones

Bien qu'ils ne représentent que 5 % de la population, les peuples autochtones constituent 35 % de la population sans abri au Canada. Le Canada devrait investir dans les initiatives menées par les Autochtones, telles que One Bowl, et soutenir leur développement.

Réintroduire l'équivalent du C-61

Le projet de loi C-61, intitulé Loi sur l'eau salubre pour les Premières Nations, est mort au Feuilleton lors de la dernière législature. Il est le fruit d'un processus d'élaboration conjoint; l'adoption d'une loi visant à garantir l'accès à l'eau salubre est requise en vertu du Règlement sur l'eau potable des Premières Nations de 2021. Il est également important que le gouvernement protège les sources d'eau des Premières Nations.

Ta’n Etli-tpi’tmk (TEA) - Prestations d'invalidité

Le Canada doit finaliser l'accord de contribution ISC-TEA, comme l'ont demandé tous les chefs des Premières Nations, afin de permettre à TEA de verser les fonds préétablis destinés à l'aide au revenu pour personnes handicapées aux clients des 13 communautés mi'kmaq. Cette aide est désormais en retard en raison de lenteurs administratives.

Ta’n Etli-tpi’tmk (TEA) - Accord sur les relations financières

Le Canada doit transférer sans délai les informations pertinentes à cette négociation sur l'autonomie gouvernementale. Les informations demandées sont basées sur des informations spécifiques à chaque bande que les chefs ont autorisé à divulguer par l'ISC à la TEA le 26 juin 2024. La poursuite des retards est inacceptable et de mauvaise foi.

Poursuivre l'examen externe du MPO

En mars 2024, deux jeunes pêcheurs mi'kmaq ont été arrêtés et traités de manière inhumaine par des agents du MPO ; un examen externe a été annoncé le 8 juillet 2024. Les membres mi'kmaq du comité d'examen ont été annoncés en mars 2025. Le MPO doit mener à bien le processus d'appel d'offres dans les 100 premiers jours de la législature afin que le processus d'examen puisse enfin commencer.

Activer les mesures prévues dans la stratégie de réconciliation 2019 du MPO

Le Canada doit confier au MPO un mandat souple et habilitant afin de promouvoir et de reconnaître l'application concomitante des lois et des structures de gestion autochtones en matière de pêche dans la mise en œuvre de la pêche fondée sur les droits, et d'élaborer des plans visant à améliorer l'accès à la pêche, notamment en augmentant les allocations par espèce et en investissant dans les infrastructures et les capacités.